

RÉDACTION ADMINISTRATION BUREAU DES ABONNEMENTS Imprimerie Saint-Paul Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

LA LIBERTÉ

ANNONCES Publicitas S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ Rue St-Pierre Fribourg

ABONNEMENTS 1 mois 3 mois 6 mois 1 an Suisse Fr. 1 50 4 7 14 — Etranger 3 8 14 28 —

Journal politique, religieux, social

PRIX DES ANNONCES Fribourg, canton 15 cent. La Suisse... 20 » la ligne ou son espace. L'Etranger... 25 » Réclames... 50 »

Nouvelles du jour

Attaques anglaises sur la Somme. Activité de l'artillerie en Champagne et à Verdun. Echec russe en Bukovine.

Les attaques anglaises sur l'Ancre continuent. Leur persistance nous prévient que la bataille de la Somme reprendra ; on pourrait presque dire qu'elle a déjà recommencé, car les forces britanniques mises en action dans les affaires de ces temps passés ont été considérables.

Le canon s'est réveillé en Champagne ; il tonnait, aux dernières nouvelles, à Verdun, sur la rive gauche de la Meuse.

En Lorraine et sur le front d'Alsace, on fait, de part et d'autre, de grands frais de reconnaissances.

L'annonce de l'arrivée de renforts italiens en France n'est ni confirmée ni démentie. La conférence de Rome aurait-elle converti le général Cadorna à ce geste fraternel ? Dans ce cas, on l'eût appris, semble-t-il, officiellement.

Du théâtre oriental arrive la nouvelle d'un succès austro-allemand dans le sud de la Bukovine. Les Russes avaient gagné du terrain au sud de Kimpolung, il y a quelques semaines ; ils sont en train de reprendre leurs avantages.

La Chine n'a pas rompu ses relations avec l'Allemagne, mais elle s'est solidarisée avec la note Wilson, en protestant contre les nouvelles mesures du blocus allemand et en ajoutant que, si sa protestation restait sans effet, elle se verrait contrainte à rompre avec l'Allemagne.

Comme, à Berlin, on maintient, dans tout leur rigueur, les termes de la notification du 31 janvier, la rupture sino-allemande est presque inévitable.

C'est donc le point de vue américain qui triomphe à Pékin.

En cette affaire, la Chine, qui craint le Japon et se soumet à ses injonctions quand elle ne peut pas faire autrement, flâtte le plus qu'elle peut la grande République des Etats-Unis. On comprend pourquoi. Quand la Chine se croyait menacée par l'Angleterre, elle s'est mise en bons termes avec la Russie. Quand elle a eu à craindre l'influence de la Russie, elle s'est tournée vers l'Allemagne. Maintenant qu'elle risque d'être absorbée par le Japon, elle s'associe aux futurs ennemis des Japonais.

Il faut malheureusement rabattre des espérances qu'avait fait naître la première version de la tentative de rapprochement qui s'est esquissée entre Berlin et Washington. Le gouvernement allemand divulgue, par un communiqué officiel, la genèse de cette affaire. D'après son exposé, c'est le ministre de Suisse à Washington qui a pris l'initiative de proposer au gouvernement allemand de négocier en son nom avec la Maison-Blanche au sujet du blocus sous-marin. Il semble que c'est par l'entremise du Conseil fédéral que l'offre de notre représentant a été communiquée à la Wilhelmstrasse. La réponse du gouvernement impérial fut qu'il était tout disposé à traiter avec M. Wilson, mais que la discussion ne pourrait toucher à ce qui avait été décidé quant au blocus commercial décrété contre l'Angleterre, la France et l'Italie. Le thème des négociations avec les Etats-Unis se restreindrait à la question du service des paquebots à voyageurs entre l'Amérique et les pays en cause. L'Allemagne était disposée à admettre des tolérances dans ce domaine ; mais, à l'égard du blocus commercial, elle ne consentirait à aucun adoucissement. En outre, l'Allemagne n'acceptait pas d'intermédiaire pour traiter avec les Etats-Unis ; elle voulait négocier directement et, pour cela, il fallait que les relations diplomatiques fussent d'abord rétablies.

Voilà une mise au point peu reconfortante, du moins de prime abord. D'après la version primitive, on pouvait croire que l'Allemagne, regrettant sa décision du 31 jan-

Contre les monopoles

Le monopole est le droit exclusif d'exercer une industrie ou une profession, d'exploiter certains services et d'en retirer tous les profits qu'ils comportent.

Il y a des monopoles de fait et des monopoles légaux. Les monopoles de fait naissent de la libre concurrence. Une fabrique trouve des procédés avantageux pour produire des objets à un prix relativement réduit et faire périr les usines concurrentes ; c'est un monopole de fait, un monopole naturel.

Les monopoles légaux sont amenés par le développement des fonctions de l'Etat qui, toujours plus obéré, y trouve parfois les fonds dont il a besoin. Ils n'admettent pas de concurrence.

Ces monopoles de l'Etat sont établis les uns pour un but fiscal : fabrication et vente de certains produits (le tabac et les allumettes en France, l'alcool, en Suisse, etc.) ; d'autres pour un but d'ordre public et de sécurité : frappe de la monnaie, fabrication de la poudre, émission des billets de banque, la poste, le télégraphe, le téléphone, etc. ; d'autres pour un but d'intérêt public : forces motrices hydrauliques et électriques, production du gaz, chemins de fer.

En général, les monopoles sont la forme perfectionnée de l'étatisme, une sorte de socialisme qui veut tout remettre entre les mains de l'Etat. Ils offrent de nombreux inconvénients. Ordinairement, l'Etat administre d'une façon plus coûteuse que le particulier ; des frais généraux fort élevés grevent le budget de l'entreprise.

Toutte propriété de l'Etat exploitée par l'Etat se trouve ainsi arrachée à l'exploitation privée. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, le dommage causé est double : il se fait sentir pour l'Etat, à qui il a fait une diminution de recettes, et pour l'économie générale du pays.

L'exploitation par l'Etat, organisée sur une grande échelle, exige une armée de fonctionnaires.

La gêne de nombreuses entreprises industrielles ou commerciales détourne l'Etat de ses autres fonctions.

Les recettes provenant de propriétés ou d'entreprises de l'Etat suivent les fluctuations de la situation économique générale. Plus leur rapport proportionnel aux recettes totales est élevé, plus il est difficile d'établir un budget exact, et ce sont précisément ces recettes qui diminuent les premières en temps de crise ou de guerre, c'est-à-dire juste au moment où l'Etat en aurait le plus besoin.

La mainmise de l'Etat sur les entreprises privées exerce encore une action paralysante sur le développement économique général ; exercée dans une large mesure, elle supprime l'esprit d'entreprise ; d'autre part, la suppression de la concurrence provoque le relâchement et la routine, car l'intérêt personnel, qui stimule le travail, fait défaut.

La Constitution fédérale de 1848, qui avait supprimé les péages cantonaux, avait laissé aux cantons la faculté de percevoir des droits de consommation sur le vin et d'autres boissons spiritueuses. Ces droits donnant lieu à de vives réclamations, la suppression en fut décrétée par la Constitution fédérale de 1874, pour la fin de l'année 1890.

Mais, quelques années avant le délai fixé, les cantons à l'obligés, au nombre desquels se trouvait Fribourg, dans les comptes desquels la suppression de cette source de revenus avait causé de gros déficits, s'agrippèrent et parlèrent de rétablir la barrière douanière cantonale. D'autre part, l'importation de spiritueux étrangers grandissait d'année en année, en même temps que progressait, et d'une façon inquiétante, la fabrication indigène.

Les Chambres fédérales décidèrent d'imposer l'alcool, afin de permettre de compenser pour les cantons la suppression de l'ohmgeld et d'exercer, en même temps, pour un but hygiénique, un contrôle sur la vente des spiritueux. Elles adoptèrent un nouvel article constitutionnel 32 bis, qui fut accepté à une grande majorité par la votation populaire du 25 octobre 1885.

Les résultats de l'application de la loi sont consignés dans les rapports de gestion de la Régie des alcools. Nous constatons dans le rapport de 1913 (Feuille fédérale 1914, N° 48) que le total des recettes s'est élevé à 15,203,586 francs, celui des dépenses à 8,127,224 fr., laissant un excédent de 7,076,361 fr., dont 6,890,175 francs ont été répartis entre les cantons, à raison de 1 fr. 83 par tête de population de recensement de l'année 1910 (3,765,123 habitants).

Si nous donnons ces détails, c'est en vue de rappeler que, lors de la votation de la révision constitutionnelle introduisant le monopole de l'alcool, les plus optimistes annonçaient un produit annuel de plus de 10 millions à répartir entre les cantons, et que ce chiffre ne fut jamais atteint.

Par contre, il faut reconnaître que le mono-

pole de l'alcool avait rendu plus aisée la suppression d'un grand nombre de distilleries qui infestaient de pays.

Numa Decz a constamment lutté contre ces empiétements de l'Etat. Dans ses Essais économiques, il consacre au monopole de l'alcool un chapitre où il préconise le système de l'impôt qui aurait pu être introduit sans difficulté et aurait rapporté plus que le monopole.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on propose le monopole du tabac, et l'on peut s'étonner que la Confédération n'ait pas songé plus tôt à cette imposition du tabac, car nulle part, hormis la Hollande, cet article de fantaisie n'est aussi bon marché qu'en Suisse.

En France, la première imposition du tabac remonte déjà à trois siècles en arrière ; elle date de 1621. Un siècle plus tard, la Compagnie des Indes payait 4 millions par an pour la forme du tabac. En 1810, Napoléon institua le monopole du tabac, à peu près dans sa forme actuelle, qui donne à l'Etat français le droit exclusif de fabrication et de vente du tabac, procurant un bénéfice annuel de 320 millions sur 400 millions de recettes.

En Autriche, le monopole existe depuis 1870 ; en Espagne, il date de 1730. L'Italie a organisé le monopole dès l'unification du royaume.

D'autres pays ont une rente du tabac sans avoir recours au monopole. En Allemagne, Bismarck avait tenté, en 1881, de faire voter le monopole par le Reichstag, mais il dut retirer son projet de loi en face de l'impopularité du système auprès des électeurs. Par contre, on a établi, depuis quelques années, un impôt sur les cigarettes, au moyen de la banderole.

D'ailleurs, il existe en Allemagne, depuis 1868, un impôt sur la culture indigène du tabac, 45 marks par 100 kilos, en même temps que le tabac étranger est frappé d'un fort droit d'entrée.

En Russie, on applique le système de l'impôt. Le pays a quarante ans d'expérience dans ce domaine et y trouve des ressources considérables que la seule Compagnie « La Ferme » de Pétersbourg, une des premières fabriques de l'Empire sur plus de mille, a payé, en 1913 seulement, 7,400,000 roubles, soit 18,735,000 francs. La culture du tabac et sa manufacture y sont libres, mais la vente ne peut se faire sans qu'on ait obtenu une licence. Les produits, tant indigènes qu'étrangers, ne peuvent circuler qu'entourés de banderoles fournies par le gouvernement.

L'Angleterre a interdit la culture du tabac sur son territoire, mais elle applique de fructueux droits d'importation et délivre des licences de fabrication et de vente. Le tabac ne peut être vendu qu'en paquets d'un certain poids et entourés de bandes fournies par l'administration.

En Argentine et aux Etats-Unis d'Amérique, on a l'impôt sur le tabac.

Nous allons étudier les tentatives d'institution du monopole du tabac en Suisse.

Le monopole du tabac au Conseil fédéral

On nous écrit de Berne : Le département fédéral des finances a déposé sur le Bureau du Conseil fédéral le message annoncé sur l'imposition du tabac. Le Conseil fédéral en délibérera ce mois encore, de façon que les Chambres fédérales pourront s'occuper du projet dans la session de printemps qui s'ouvre le 19 mars. Le message, après un exposé très détaillé de la situation financière, conduit à la nécessité de l'introduction du monopole.

LA NOTE SUISSE A L'ALLEMAGNE

On nous écrit de Berne : Un correspondant du Journal de Genève conteste l'exactitude des renseignements que nous avons donnés sur la portée juridique de la note suisse à l'Allemagne, et, en particulier, la distinction que nous avons établie entre la note de l'Espagne et celle du Conseil fédéral. Le Journal de Genève est dans l'erreur ; notre interprétation reflète fidèlement l'opinion des auteurs de la note.

La note suisse appréciée à Paris

L'Echo de Paris consacre un commentaire favorable à la note suisse relative au blocus sous-marin. L'Echo de Paris dit que le Conseil fédéral, en rappelant qu'un blocus doit être hermétique pour être reconnu, a soulevé une question très désagréable à l'Allemagne. Aussi, une note Wolff a-t-elle aussitôt paru pour contredire le point de vue suisse et étouffer la discussion.

Le Conseil fédéral ne s'est ni laissé endoctriner, ni laissé intimider, dit l'Echo de Paris. Il a pris l'attitude que son devoir lui dictait. L'Echo de Paris ajoute que les Allems ont le devoir, de leur côté, de prendre note de l'acte d'indépendance accompli par le Conseil fédéral suisse.

M. Gerard à Berne

On nous écrit de Berne :

De l'avis des personnes bien informées, Berne est en voie d'acquiescer la réputation d'un centre important d'informations diplomatiques. Ce n'est sans doute pas par l'effet d'un pur hasard que M. Gerard, ex-ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, est resté trois jours dans nos murs.

La majeure partie des Américains qui avaient suivi l'ambassadeur dans le train spécial Berlin-Zürich étaient descendus sur les bords de la Limmat. Mais septante environ avaient poursuivi, dimanche soir, jusqu'à Berne, où ils s'étaient dispersés dans les hôtels avoisinant la gare. L'Hôtel suisse, où était descendu l'ambassadeur, fut, pendant trois jours, un rendez-vous très animé de la colonie américaine de la ville fédérale et du monde diplomatique.

M. Gerard, type d'Américain brun, aux regards pétillants de malice, recevait tout le monde avec une affabilité infatigable. Il accueillait même les journalistes avec la plus grande urbanité, mais les déclarations qu'il leur faisait n'avaient rien de sensationnel. Il ne manquait pas, d'ailleurs, de débiter en affirmant que, ayant été privé du télégraphe pendant huit jours, il ignorait complètement ce que pouvait être la situation générale. Il déclarait surtout n'être chargé d'aucune mission spéciale par le gouvernement impérial, fait qui semble d'ailleurs exact, l'Allemagne disposant, à la fois, pour faire entendre sa voix à Washington, de l'ambassade d'Autriche-Hongrie et de la légation suisse, chargée de la représentation des intérêts allemands. A Berlin, ni M. de Bethmann-Hollweg, ni M. de Jagow n'accompagneraient l'ambassadeur à la gare. On est, d'ailleurs, porté à croire que les personnages officiels allemands ont été quelque peu déçus, après le discours germanophone prononcé au milieu de janvier par M. Gerard, de n'avoir pas trouvé en lui d'appui plus effectif au moment où la crise éclata, et qu'ils éprouvent à son égard un certain ressentiment.

Lundi matin, l'ex-ambassadeur, après avoir expédié son courrier à Washington, a rendu visite à M. Stowall, ministre des Etats-Unis à Berne. Vers le soir, il fit une visite à M. Hoffmann, chef du Département politique. Le lendemain, il était reçu, avec M. Stowall, par M. Schulthess, président de la Confédération, et il faut croire que la conversation ne manqua pas d'intérêt, puis tous trois se rendirent ensemble chez M. Hoffmann.

M. Gerard a consacré ici la majeure partie de son temps à rendre visite aux diplomates des pays alliés. De même, au départ du train de Pontarlier, ce soir, à 6 h. 35, l'ambassade de France et les légations des puissances alliées étaient seules représentées ; quant à la légation des Etats-Unis, elle s'y trouvait naturellement au complet ; le Département politique avait délégué M. Duzant, chef de la division politique. Une cinquantaine d'Américains sont partis par le même train pour Paris ; sur le quai également, la langue anglaise dominait, grâce à la présence de quantité d'Anglo-Saxons des deux côtes de l'Atlantique.

Au moment de monter en voiture, M. Gerard fut bien nous dire tout le plaisir qu'il éprouvait durant son passage en Suisse, où il a été accueilli, nous déclare-t-il, avec une cordialité qui l'a touché. Puis le train s'ébranla, tandis que voyageurs et public poussaient le triple « Hip, hip, hurra ! » traditionnel.

Les droits de timbre fédéraux

On nous écrit de Berne :

Sous réserve de quelques modifications rédactionnelles, les commissions parlementaires viennent d'approuver l'article constitutionnel concernant l'introduction de droits de timbre fédéraux. La Chambre de commerce de Zurich, au dernier moment, a remis sur le tapis, par une requête, la question de procédure. On sait que, lors du récent débat sur la réforme financière, au Conseil national, aucune voix ne s'est élevée contre la procédure par étapes. La requête des Zuricois, par contre, réclamant de nouveau un « article-ombibus » dans lequel toutes les mesures financières projetées devraient trouver une base constitutionnelle commune. L'idée était dangereuse et elle a été écartée une fois encore.

Les socialistes de la commission ont voté contre l'entrée en matière sur les droits de timbre, et ont déclaré rejeter tout programme financier qui ne consent pas l'impôt direct permanent. Il sera intéressant de voir, à la consultation populaire, quelle est la force numérique de ces doctrines.

Heure d'été

On nous écrit de Berne :

On apprend que le département fédéral de l'intérieur étudie de nouveau la question de l'introduction de l'heure d'été en Suisse. L'année dernière, de Conseil fédéral a renoncé à la réforme, parce que la saison était déjà trop avancée. Mais la crise des combustibles et sur-

Le cardinal Mercier

Rome, 13 février.

Contrairement à certaines informations, on apprend de bonne source qu'il n'y a rien de changé dans la situation du cardinal Mercier et les nouvelles qui le représentent comme captif dans son palais épiscopal sont dénuées de fondement.

Le gouvernement allemand ne pourrait se rendre coupable d'un pareil acte de violence vis-à-vis de l'illustre primate de Belgique sans s'exposer à une rupture avec le Vatican et il n'est pas de l'intérêt de l'Allemagne, dans le moment actuel, de rompre ses relations avec le Saint-Siège. La séquestration du cardinal Mercier produirait, d'ailleurs, en Belgique, une véritable révolution.

Audience pontificale

Le Saint-Père a reçu, en audience privée, lundi, M. le Dr Eugène Dévaud, professeur à l'université de Fribourg, délégué du Conseil fédéral auprès des prisonniers français en Allemagne.

Nouvelles diverses

Guillaume II est rentré, hier matin, mercredi, à Berlin, venant de Vienne.

L'avance de l'heure, en Angleterre, entrera cette année en vigueur le 8 avril, dimanche de Pâques, pour prendre fin le 28 septembre.

tout ce que le gaz donne au problème une actualité nouvelle. L'avis des intéressés et des gouvernements étrangers, sur les expériences faites, a été demandé. On prendra une décision dès qu'on se sera entouré de renseignements suffisants.

La cour administrative fédérale

On nous écrit de Berne :
La commission des experts pour la loi sur la justice administrative et disciplinaire, qui est réunie actuellement à Berne, ne compte, sur 25 membres, qu'un seul catholique, très qualifié d'ailleurs, M. le juge fédéral Gottfried. Pour une œuvre législative de première importance politique, il y a lieu de réclamer énergiquement que la représentation du parti conservateur soit renforcée.

La commission est divisée sur le point de savoir si les compétences de la cour administrative doivent être spécifiées (méthode énumérative) ou si la cour doit s'occuper de toutes les affaires ayant trait à la situation des fonctionnaires. Le Conseil fédéral a réservé son opinion.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL
Journée du 13 février

Communiqué français du 14 février, à 3 h. de l'après-midi :
Au cours de la nuit, rencontres de patrouilles dans la région à l'est de Soissons et en Champagne vers Tureur.
En Lorraine, une tentative ennemie dans le secteur de Baccarat a échoué sans nos feux.
En Alsace, nous avons réussi un coup de main à l'est de Metzeral et ramené des prisonniers.

Communiqué allemand du 14 février :
Front du kronprinz Rupprecht : Sur la rive septentrionale de l'Ancre, Tenniet, après une très violente préparation d'artillerie, a continué ses attaques avec de très forts effectifs. Le matin, il a attaqué deux fois au sud de Serre; les deux attaques ont été repoussées dans un combat corps à corps. Des parties se fixant devant le front ont été chassées par une poussée à l'arme blanche.
D'autres renforts préparés au nord, et dans l'après-midi au sud de l'Ancre, ont été pris par notre artillerie sous un feu de destruction efficace.

Jusqu'à la Somme, aussi dans les autres secteurs et pendant la nuit, le feu a été violent.
Groupe du kronprinz : Nos positions de reconnaissance dans l'arc de Saint-Mihiel et sur le versant occidental des Vosges ont été couronnées de succès.

Journée du 14 février

Communiqué français d'hier mercredi, 14 février, à 11 h. du soir :
A l'est de Reims, nous avons réussi un coup de main dans le secteur de Prosmes.
Les deux artilleries se sont montrées actives au cours de la journée, dans la région des Maisons de Champagne et de Saint-Hilaire, ainsi que sur la rive gauche de la Meuse, dans le secteur de la cote 304 et au Mort-Homme.

En Woëvre, nos batteries ont exécuté des tirs de destruction sur les organisations ennemies au nord de Flirey.

Journée relativement calme partout ailleurs.

Communiqué anglais d'hier soir, mercredi, à 8 h. 20 :
Nous nous sommes emparés, au cours de la journée, d'un point d'appui au sud-est de Grandcourt, faisant des prisonniers.

Un deuxième raid a été exécuté avec un très grand succès, le matin, au nord-est d'Arras. Nous avons pénétré, sur un front de 250 mètres, jusqu'à la troisième ligne de tranchées ennemies. Deux emplacements de mitrailleuses et un certain nombre d'abris ont été détruits. De nombreux Allemands ont été tués dans leurs abris, qu'ils avaient refusé d'évacuer. Quarante prisonniers et une mitrailleuse sont restés entre nos mains. Nos pertes sont légères.
Des détachements ont également pénétré dans les lignes allemandes, la nuit dernière, au nord de la Somme et au nord-est d'Ypres, infligeant des pertes importantes à l'ennemi.

Une tentative de raid contre nos positions à l'est d'Armentières a échoué au cours de la nuit. Un deuxième détachement ennemi, qui avait réussi à atteindre nos tranchées au sud de Messines, a été aussitôt rejeté.

FRONT DE MACÉDOINE

Londres, 14 février.
Dans la journée du 12, après un très violent bombardement, les troupes allemandes ont attaqué, avec des forces importantes, la cote 1050, à l'est de Paralovo (nord-est de Monastir). Elles ont pu prendre pied sur plusieurs points des tranchées de première ligne, après un combat très dur. Une vigoureuse contre-attaque italienne, déclenchée de nuit, nous a permis de reprendre la plus grande partie des tranchées occupées. Le 13, après une préparation d'artillerie lourde et d'artillerie de montagne, la contre-attaque italienne a été reprise dans de bonnes conditions. Le combat continue.

DE LA BALTIQUE A LA MER NOIRE

Pétrograd, 14 février.
Dans la journée du 13, l'ennemi, après une forte préparation d'artillerie, a de nouveau, en forces supérieures, pris l'offensive sur les deux côtés de la chaussée de Jacobeny-Kimpolung. Après un combat qui dura toute la journée, l'ennemi s'empara de deux bateaux, à quatre vers les à l'est de Jacobeny. Nos éléments, se sont repliés d'une versée et ont occupé des hauteurs à cinq versées à l'est de Jacobeny, où ils se sont consolidés.

Vienne, 14 février.
En Bukovine, dans le secteur de Mesticeansti, nos troupes ont remporté hier de nouveaux succès. Plusieurs positions russes ont été prises d'assaut et maintenues contre de violentes contre-attaques. Le nombre des prisonniers s'est élevé à 23 officiers et 1200 soldats; le butin à 3 canons, 12 mitrailleuses et 6 lance-mines.

Le général de Castelnaud à Besançon

Le Locle, 14 février.
On apprend que le général de Castelnaud, qui a pris part à la conférence de Pétrograd, établira, après son retour, son quartier général à Besançon, où un ammeuble a été retenu à son usage.
De nouvelles troupes sont arrivées ces derniers jours dans l'Est.

Le blocus sous-marin

Deux discours à la Chambre des lords
Londres, 14 février.
Reuter. — A la Chambre des lords, au cours de la séance de mardi, lord Beresford pose au gouvernement une série de questions en rapport avec la guerre sous-marine. L'orateur désire savoir si un type unique de baliments marchands a été adopté; si leur armement se poursuit activement; si le nombre des petits navires de guerre a été augmenté; enfin si toutes les mesures ont été envisagées pour faire face au danger. L'orateur regrette que l'on n'ait pas plus de confiance dans le public, qui a assez de force morale pour supporter une période critique quelconque. Nous avons perdu, dit lord Beresford, bien au delà de quatre millions de tonnes depuis le commencement de la guerre. Voilà ce que le public devrait savoir, puisque ce fait en lui-même est loin d'être aussi sérieux qu'il semble au premier abord. En effet, sur cette perte, environ trois millions de tonnes ont été récupérées à l'aide de moyens divers. Il n'y a pas la moindre raison de se laisser aller à la panique. Le but des Allemands est d'inspérer la touner afin d'empêcher les navires neutres et ceux des Alliés de quitter leurs ports; mais les marins britanniques ne sont pas gens à se laisser intimider. On voit se rembarquer aussitôt ceux qui ont été deux ou trois fois déjà victimes des sous-marins allemands. L'armée arrive certainement à mettre un terme à la barbarie sur les mers. Evidemment, les sous-marins menacent de causer des ravages pour le moment, mais d'ici à six semaines, la marine britannique aura la haute main.

Répondant au nom de l'Amiral lord Lytton dit que sans doute les Allemands aimeraient que l'on fit à lord Beresford une réponse détaillée, car ils attendent des informations. Nous sommes nous-mêmes heureux, dit l'orateur, de pouvoir les donner, car elles augmenteraient la confiance de la nation; mais nous préférons que les Allemands soient informés par l'expérience et non pas par des réponses faites devant le Parlement.

Outre les moyens indiqués par lord Beresford et ceux qui ont été mentionnés le 7 février par lord Curzon, l'Amiral dit qu'il pousse avec énergie l'application d'autres moyens encore, qui sont connus d'elle seule. Il est impossible de révéler ici les mesures prises contre les sous-marins; mais en moins de quinze jours ces mesures ont déjà produit des fruits qui justifient notre confiance.

L'amiral Jellicoe et ses collègues ne sont pas mécontents de tout ce qui a été fait, même au cours de cette dernière quinzaine. Ils ne sont pas mécontents du tout du nombre de sous-marins allemands qui n'apparaissent plus jamais à leur port d'attache. On invente et on emploie de nouveaux procédés et à mesure que les jours et les mois s'écoulent, cette méthode ira en se perfectionnant et en s'accroissant.

Nouvelle note américaine

Washington, 14 février.
(Reuter). — Une nouvelle note a été envoyée à l'Allemagne par l'entremise du ministre de Suisse, au sujet des navires américains transportés en Allemagne par le navire de prise Yarrowdale. La note demanderait leur mise en liberté.

Une note du Brésil à l'Autriche-Hongrie

Vienne, 14 février.
B.-C.-V. — Le chargé d'affaires du Brésil a remis au ministre des affaires étrangères une note disant :
« Je viens de recevoir l'ordre de déclarer à votre Excellence que le gouvernement fédéral du Brésil tient expressément à ce que les rapports de neutralité entre ce dernier et les nations amies ne subissent aucun changement jusqu'à la fin de la guerre. La déclaration inattendue que vient de recevoir le gouvernement brésilien, soit l'annonce d'un blocus étendu sur tous les pays avec lesquels le Brésil entretient des relations économiques très actives, a produit, en sa faveur, une profonde impression. Dans ces circonstances, le gouvernement brésilien déclare qu'il ne peut reconnaître comme efficace le blocus qui vient d'être déclaré subitement et cela tant à cause des moyens employés pour réaliser le blocus qu'en raison de son étendue, de plus parce qu'aucune limitation n'est prévue, pas même l'avertissement préalable aux navires neutres, et qu'on annonce l'emploi de tous les moyens de combat. Un tel blocus n'est ni régulier, ni effectif. Il est contraire aux principes du droit et aux décisions prises en vue des opérations militaires de cette nature. Le gouvernement brésilien, malgré un vif et sincère désir d'éviter des difficultés avec les nations amies actuellement en guerre, estime qu'il est de son devoir de protester contre ce blocus. »

Les torpillages

Amsterdam, 14 février.
Le 6 février au soir, le Lloyd avait reçu des

rapports l'informant que plus de 95 bateaux avaient été coulés depuis le premier février.
Le 7 février au soir, le nombre des bateaux coulés dépassait 125. Les armateurs anglais sont très inquiets de ces énormes pertes.

Rotterdam, 14 février.
Le vapeur italien Errillana (3171 tonnes) et les vapeurs anglais Shakespeare et Ireland ont été coulés.
On apprend que le vapeur américain Lyman Law a été rencontré dans la nuit du 11 au 12 février, au large de la côte de Sardaigne, par un sous-marin ennemi, qui l'a incendié et coulé. L'équipage, composé de dix personnes, dont huit Américains, a débarqué à Cagliari.

Paris, 14 février.
Le vapeur norvégien Essen a été coulé dans la soirée par un sous-marin allemand. L'équipage a été recueilli.

La loi sur les exemptés et réformés au Sénat français

De la Croix :
Une note communiquée à la presse par la Commission de l'armée annonce que le rapport de M. Chéron sur la nouvelle loi des exemptés et réformés sera déposé au Sénat cet après-midi et que la Commission demandera que la discussion ait lieu jeudi prochain (aujourd'hui 15 février).

La note ajoute que, à la demande du gouvernement, la Commission a adopté le texte voté par la Chambre sans le moindre changement. L'odieux amendement de Sixte-Quenin « bouffeur de curés » aurait donc été accepté sur les instances du gouvernement lui-même, alors que le fameux épouvantail du retour à la Chambre n'a plus aucun sens, puisque, à la faveur de la procédure d'urgence récemment adoptée au Palais-Bourbon, le ministère sera à même d'obtenir le vote de la loi dans les quarante-huit heures.

Si légère que soit notre confiance en nos gouvernants, nous préférons croire que M. le président du Conseil réfléchira sérieusement avant d'endosser définitivement une aussi grave responsabilité au point de vue de l'union sacrée.

IL Y A UNE ANNÉE

15 février 1916
Assaut de la place forte turque d'Erzeroum par les Russes. Neuf forts tombent en leur pouvoir.

GARNET DE LA SCIENCE

Les blessures du champ de bataille

Une considérable découverte vient de naître de la guerre. Neuf fois trois quarts sur dix, dix fois sur dix si la blessure a été prise à temps, elle prévient et tend, le plus souvent, à guérir les amputations.
Son auteur est un jeune chirurgien rémois, le docteur Mencièr.

L'idée-mère de l'invention est la suivante : les antiseptiques ordinaires tuent les microbes, mais, sous la violence de leur action, détruisent aussi les cellules. Le docteur Mencièr a trouvé un antiseptique qui, tout en annihilant les microbes, respecte les tissus. Non seulement cet antiseptique n'abole pas la vitalité des éléments organiques, mais il la sur-excite au point que naissent de nouvelles cellules.
Cet antiseptique est un mélange de substances qui appartiennent à la série aromatique. Le gaiacol et l'acide benzoinique y dominent.

La méthode d'emploi est essentiellement simple. Elle consiste, selon l'expression même de l'inventeur, à embaumer la blessure. Largement débridée et nettoyée avec soin, la plaie est inondée d'une solution Mencièr. On laisse cette solution pénétrer les tissus pendant 4 à 5 minutes. Les macérer et les embaumer, tant ainsi les micro-organismes et rendant imputrescibles les tissus broyés ou déchirés, évitant le foyer de développement microbien.
D'un traitement aussi simple, les avantages éclatent. Sur un champ de bataille, au premier poste de secours, si le médecin a les antiseptiques Mencièr à sa disposition, il fait un pansement d'attente. Sans crainte de complications microbiennes, le blessé pourra être évacué à l'arrière. Pendant 24 et même 48 heures, le pansement sauveur prévient gangrène et téanos.

Un journaliste qui a fait une visite au Grand-Palais, à Paris, dans le service du docteur Mencièr, ajoute :
« Ce que j'ai vu, c'est à peine si l'on peut s'écrire, tellement le spectacle est surprenant. Je m'étais ému, en décembre dernier, devant des blessures horribles qui appelaient de la plus urgente nécessité, l'inévitable amputation. J'ai vu peu à peu ces blessures diminuer d'horreur, de gravité, de dimensions; des plaies se fermer et de simples cicatrices attester le succès. D'énormes trous, où l'on pouvait mettre le poing, peu à peu disparaissaient.

Un jeune savant français, éminent déjà par l'originalité de ses travaux, le professeur Sartory, a été officiellement chargé, par le Service de santé, du contrôle bactériologique de la méthode et du traitement Mencièr. Ses recherches ont mis en pleine lumière l'étonnante supériorité thérapeutique de celui-ci.
« Que de soldats devront à Mencièr, déclarait-il, d'avoir conservé un bras, une jambe, un morceau de leur corps et de ne pas rester mutilés ! »

Echos de partout

LE CHIEN ÉLECTRIQUE

C'est la dernière fantaisie américaine.
Il s'agit d'un chien en carton recouvert d'une peau naturelle, et qui suit son maître, vient quand on l'appelle et lance des regards de flamme.
Le mécanisme qui anime ce faux toutou est actionné par l'électricité et les piles elles-mêmes sont amorcées au moyen du sélénum, métal bizarre, qui, mauvais conducteur à l'état normal, devient bon conducteur dès qu'il est soumis à un rayon de lumière.
C'est donc à l'aide de rayons intermittents projetés de loin sur certains points que l'on fait marcher le chien électrique.

UN ENFANT PRODIGE

L'école de Findly (Ohio) s'enorgueillit en ce moment, parait-il, d'un petit prodige de 6 ans, nommé Roy Fork qui, en mathématiques, rendrait des points à Inaudi.

Il connaît le calendrier par cœur et peut, en une minute, si vous lui dites votre âge, vous donner avec précision et sans jamais se tromper la date de votre naissance.

Il va sans dire que nul problème n'est insoluble pour lui et qu'il additionne de tête des colonnes de chiffres d'une effroyable longueur.

MOT DE LA FIN

A propos de la mort de l'auteur de la France juive, on rappelle que Drumont et Rochefort se détestaient cordialement, mais que, un jour, assistant à une répétition d'une pièce de Pailleron, l'un à gauche, l'autre à droite de la scène, applaudirent gaillardement les artistes. Ils les rappellerent même, au dernier acte, de la voix autant que du geste. Ce qui fit dire à Rochefort :
— Ici, les chiens de faience aboient.

L'arrivée de Mgr Baccharini au Tessin

Lugano, 14 février.
Sa Grandeur Mgr Baccharini, nouvel administrateur apostolique du Tessin, vient d'arriver au milieu de ses ouailles, salué par une foule nombreuse et enthousiaste, et par les sourires d'un ciel printanier. Monseigneur est parti de Chiasso à 1 h. 50, pour arriver à Lugano à 2 h. 24. Une délégation du Chapitre de la cathédrale était allée à sa rencontre, jusqu'à la gare-frontière. Monseigneur Baccharini fut salué à Chiasso notamment par Mgr Terlini, ancien vicaire général; par Mgr Antognini, ancien chancelier épiscopal; par le délégué général du nouveau évêque, le P. Luchini, et par un groupe important de prêtres du Mendisio.

Lorsque le train épiscopal fit son entrée en gare de Lugano, les cloches de la cathédrale sonnaient à toute volée. Près de deux cents prêtres et une foule énorme occupaient les quais de la gare et les abords de celle-ci. La voiture du train qui occupait Mgr Baccharini fut prise d'assaut par la population. On eut toutes les peines du monde à frayer un passage à l'évêque, qui se rendit, et bénissant la foule, directement à la cathédrale. Monseigneur s'arrêta un instant, pour y prier, à la chapelle de Notre-Dame des Grâces, puis il gravit les marches du maître-autel et adressa une émouvante allocution à l'assistance qui remplissait les nefs.

Sa Grandeur se dit très touchée de la manifestation de sympathie qui l'accueillait dans son nouveau diocèse. Elle déclara y voir une preuve de la vigueur des sentiments religieux du peuple tessinois et y trouver un réconfort pour l'accomplissement de sa délicate mission.

Monseigneur renouvela ensuite la promesse qu'il avait faite dans sa lettre pastorale, d'être tout entier, corps et âme, à son troupeau, pour le salut éternel des fidèles, et aussi pour leur prospérité matérielle, pour le bien du Tessin et de la Suisse, qu'il prie Dieu de garder dans la paix et la concorde.

La cérémonie à la cathédrale se termina par le chant du Te Deum et le salut solennel au Très-Saint Sacrement. Puis Mgr Baccharini monta en voiture, pour se rendre à son palais, au milieu de la foule prosternée sur son passage. Le landau qui le transportait était celui même qui servit lors de l'arrivée au Tessin de Mgr Lachat, en 1885. Aux portières de la voiture, on pouvait voir encore les armoiries de l'immortable prêtre, avec sa devise : *Fortiter ac suaviter*, si bien continuée par Mgr Baccharini, dont la devise est comme on sait *In omnibus caritas*.

Aussitôt après l'arrivée de Monseigneur à la résidence épiscopale, les fidèles ont été admis à lui baiser la main, dans le péristyle du palais. Aux premiers rangs de la foule, on remarquait toutes les notabilités de la hiérarchie catholique.
La délégation du Val Verzasca, d'où Monseigneur Baccharini est originaire, a été introduite peu après et a remis à son illustre concitoyen, avec une adresse, le superbe cadeau dont la Liberté a parlé.

Le nouvel évêque, qui était arrivé au Tessin, accompagné depuis Côme par le vicaire général de la Congrégation des Serviteurs de la Charité, le Père Sylvius Vannoni, et par plusieurs confrères, a reçu, aujourd'hui déjà, de précieuses lettres de félicitations et d'encouragement, notamment du cardinal Ferrari, archevêque de Milan, de l'archevêque de Ravenne, Mgr Morganti, du Supérieur général des Salesiens, etc.
Puisse cette radieuse journée, si pleine de promesses, être suivie d'une ébénée pour le nouvel épiscopat et le Tessin catholique !
M.

La dernière prière de Hermetswil

Au monastère de Halbstadt, dans les terres de la principauté de Hohenzollern, est morte, en exil, la vénérable Mère Dominique Villiger, dernière prieure de l'ancien monastère de Bénédictines de Hermetswil, supprimé en 1841 par le gouvernement argovien, rétabli, puis supprimé de nouveau, d'une façon définitive, en 1876.

Avec la vénérable Mère Villiger s'éteint la dernière religieuse des monastères argoviens. Le couvent de Hermetswil avait été fondé au XII^{ème} siècle. Au moment de sa suppression, il comptait quatorze religieuses, dont la prieure, dix moniales, et trois sœurs. Il avait une dotation d'environ 700.000 francs. Ses biens furent fondus avec ceux des monastères de Gnadenal et de Baden et avec ceux de la collégiale de Baden, et distribués à l'infirmerie d'Aarau et à l'orphelinat de Muri.
Ce fut en vain que les autorités ecclésiastiques catholiques intervinrent pour obtenir qu'une partie tout au moins des biens conventuels fût retournée à l'Eglise, à laquelle ils appartenaient.

CANTONS

VAUD
Les successions de MM. Fonjallaz et Oyex-Ponnaz. — Feu M. Eugène Fonjallaz doit être remplacé à la fois au Conseil d'Etat de Vaud et au Conseil national. La Feuille d'avis d'Etat annonce qu'une réunion de délégués du parti radical du district a décidé de revendiquer le siège vacant de conseiller national pour la région, laquelle n'a plus de représentant aux Chambres fédérales, et de présenter comme candidat M. D. Oyex-Ponnaz, qui vient précisément de donner sa démission de conseiller d'Etat.

Nous avons annoncé, d'autre part, que les bureaux revendiquent l'un des deux sièges vacants au Conseil d'Etat et qu'ils présentent M. Maurice Bujard, député de Laury.

L'Echo de la Broite, de Moudon, reçoit l'annonce d'élection de M. Mauffrey, syndic de Lausanne et conseiller national.

Mais la Revue fait remarquer à ce sujet qu'il n'y a plus de représentation au Conseil d'Etat parmi les citoyens qui ont domicile politique dans le même district depuis un an. Or, le district de Lausanne compte déjà deux conseillers d'Etat dans ce cas : M. Chuard et Dubuis; il ne peut en obtenir un troisième en la personne de M. Mauffrey.

Le Journal de Châtaudoux propose pour le Conseil d'Etat la candidature de M. Amigot, Massard, député.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Rectification

On nous écrit :
Dans le numéro 31 de votre honorable feuille vous avez publié un entrefilet disant que la maison M. B. du syndicat 4 (coton), a exporté en Allemagne du coton de la S. S. S. Le syndicat 4 tient à faire savoir qu'il y a malentendu; le syndicat 4 n'a aucune connaissance du fait. La maison M. B. n'est pas membre du syndicat.

Le charbon

Les importations de charbon continuent à diminuer. Les premiers huit jours du mois de février ont donné une moyenne inférieure à 500 wagons, alors que l'importation journalière devrait atteindre 643 wagons, aux termes de l'accord avec l'Allemagne. Et, depuis lors, la baisse a continué; ces jours, l'importation a été inférieure à 350 wagons.

La carte de sucre à Genève

On nous écrit :
La carte de sucre entrera en vigueur à partir de la semaine prochaine sur tout le territoire du canton de Genève. On procède actuellement à l'impression de 175.000 cartes. Pour commencer, la note sera de 50 grammes par personne et par semaine.
Des cartes n'ont d'autre valeur que de donner droit d'acheter. Des pénalités très sévères sont prévues pour les cas de vente de cartes de sucre.
Le président du Conseil d'Etat a déclaré que la provision de sucre nécessaire à la population du canton de Genève est suffisante.

La Suisse et la guerre

Déserteurs et évadés

Deux Allemands, des soldats de 18 ans, ont réussi à passer la frontière suisse près du Lac Léman. Ils se sont rendus à nos troupes et se sont montrés heureux d'être en Suisse.
— Un soldat français a réussi à s'échapper d'Allemagne, en se cachant derrière des caisses renfermant des machines à coudre expédiées à Berthoud. C'est au moment où le canonneur pénètre dans le wagon qu'il a découvert le fugitif, qui avait les pieds gelés. Le malheureux a déclaré qu'il avait souffert de la faim pendant cinq jours.

ARMÉE SUISSE

Accident

A Gouttematruy (Jura-bernais), un fantassin, cantonné dans la localité gésissie si malheureusement en traversant le village au cours d'un exercice, qu'il tomba et se fractura une jambe.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Wagons tombés d'un pont
Un grave accident s'est produit sur la ligne de Paray-le-Monial à Givors (département du Rhône). Cinq wagons, ayant déraillé, furent précipités du haut du pont d'Alay. Le mécanicien s'aperçut que le convoi était incomplet en stoppant en gare de Brignais.
Le sergent-fermier Fauconnier, en résidence à Moulins, a été tué.

Explosion dans une mine

On mande de Lünebourg (Hanovre) :
A. Ehem, près de Fallersleben, un grave accident s'est produit dans le puits de mines « Union ». Des explosifs ont pris feu dans une galerie de potasse et ont brûlé lentement sans produire d'explosion. Trente et un hommes ont péri à la suite des gaz délétères qui se sont développés. L'exploitation a pu être maintenue complètement.

Explosion dans une poudrerie française

Une explosion s'est produite hier, mercredi, à 11 heures, dans la poudrerie de Neuville-sur-Saône, 11 y a plusieurs victimes.

LA FOIRE DE LYON

La persistance d'une température dont la rigueur est anormale a causé de la perturbation dans tous les moyens de transports et rend aléatoire l'arrivée à Lyon avant le 1er mars de la plupart des marchandises et échantillons qui sont destinés à la foire.

FRIBOURG

Les Pinettes Rouges au théâtre de la ville. Fidèles à leur coutume annuelle, les jeunes Nidhemiens donneront, dimanche et mardi prochain, à 3 heures de l'après-midi, au théâtre de la Ville, la pièce espagnole: Les pinettes rouges, un drame en trois actes de Charles Le Roy-Valkens.

Enchères des vins des vignobles de l'Etat le 14 février, aux Faverges

Cave des Faverges: Adjudicataires: Vase No 13, 2330 litres, 1 fr. 46 1/2 le litre. MM. Burgy, à Noréaz; Pappaux, à Prez-vers-Noréaz; et Magnin, à Châtomay.

MEMENTO

De 2 à 5 heures, au Musée industriel, exposition d'échantillons des industries fribourgeoises.

QUESTION D'APPRENTISSAGE

Nous avons eu l'occasion, en parlant du rapport annuel de l'Office cantonal du travail, de relever la très actuelle et très intéressante enquête faite par l'administrateur de cet office, M. le député Zimmermann, sur les causes de la négligence de notre jeunesse à apprendre un métier et sur les moyens d'y remédier.

DERNIERE HEURE

M. Bisolati en France

Milan, 15 février. — Suivant le Courrier della Sera, le ministre Bisolati est parti hier, avec son chef de cabinet, pour Paris et Londres, sans l'assentiment des gouvernements alliés, le ministre visita à cette occasion les fronts belge, français et anglais.

Les torpillages

Berlin, 15 février. — Parmi des sept vapeurs et trois voiliers annoncés comme coulés le 12 février, représentant un tonnage de 22,000 tonnes, cinq étaient chargés de 13,000 tonnes de céréales, deux de 1700 tonnes de pyrite, un de 1700 tonnes de bois, deux de 6500 tonnes de charbon.

Plus de journaux anglais en Suède

Stockholm, 15 février. — Par suite de la guerre sous-marine sans merci, aucun journal anglais n'est plus parvenu ici depuis le 7 février.

Bulletin bulgare

Sofia, 15 février. — Agence bulgare. — Communiqué de l'état-major général du 14 février: Front de Macédoine: Dans la boucle de la Tcherna, après une violente préparation d'artillerie, l'ennemi a tenté d'attaquer la position qui lui fut enlevée hier, mais il fut rejeté par les feux des mitrailleuses et des bombes.

Le butin de Roumanie

Berlin, 15 février. — Wolff. — On mande du quartier de la presse autrichien que la tâche importante de l'achèvement rapide du butin pris en Roumanie est grandement facilitée du fait que, malgré le froid intense, seule la partie inférieure du Danube, avec le bras de Saint-Georges, entre Tulcea et la mer, est gelée, tandis que, de Braila en amont, le fleuve est encore partout navigable.

Les bombes aériennes

Vienne, 15 février. — B. C. V. — A propos de la nouvelle Stefani suivant laquelle des aviateurs ont opéré un raid sur Pola, on annonce, de source autorisée, que, effectivement, le 11 février, trois aviateurs ennemis ont attaqué cette ville. Mais les bombes jetées sur la mer et la côte n'ont causé aucun dégât et n'ont occasionné aucune perte.

Dans l'administration militaire hongroise

Budapest, 15 février. — (B. C. V.) — Le ministre des honveds, M. Hazai, a reçu par intérim un emploi militaire qui va absorber son activité au point qu'il est nécessaire de le relever durant ses nouvelles fonctions de la direction du ministère des honveds. Il n'a pas encore été décidé si le département sera pourvu d'un nouveau titulaire ou sera administré provisoirement par un autre ministre.

En Danemark

Copenhague, 15 février. — Wolff. — Le Rigsdag a été convoqué pour hier, mercredi, après midi, en séance secrète. Le ministre des affaires étrangères a fait une communication sur la situation actuelle du Danemark; et le ministre de l'intérieur a exposé la situation intérieure.

Les dons de l'Inde

Londres, 15 février. — Reuter. — Le roi a inspecté hier, au palais de Buckingham, neuf mitrailleuses et l'escadron d'aéroplanes offerts par les chefs et populations de Rajputana et Aymor (Inde). Les noms du district et du donateur se trouvent inscrits sur chaque mitrailleuse.

Les réserves russes

Milan, 15 février. — De Pétrograd au Courrier della Sera: L'appel sous les armes des classes russes de 1897 et 1898 donnera au tsar quatre millions de nouveaux soldats.

Contre les déportations belges

Milan, 15 février. — Le 20 février aura lieu, à Milan, une grande manifestation italo-belge, pour protester contre les déportations des populations de la Belgique. Le ministre d'Etat belge Vandervelde y prendra la parole.

Dans les congrégations romaines

Rome, 15 février. — Le cardinal Tonti a été nommé Préfet de la Congrégation des Religieux.

SUISSE

90,000 tireurs supplémentaires

Berne, 15 février. — Le comité central de la Société suisse des carabiniers et les délégués des associations cantonales sont convoqués pour le lundi 26 février, à Berne, pour discuter la révision des statuts et les concours de tir de campagne.

Le rapport du comité constate que l'enrôlement des hommes aptes au tir, non incorporés, mais présentant les qualités exigées pour la deuxième classe du landsturm, a fourni un contingent de 90,000 tireurs, constituant un précieux appoint pour la défense nationale. Dans une requête au Département militaire, le comité préconise l'organisation de ces troupes auxiliaires et notamment la formation de détachements de bons tireurs, pour l'accomplissement de tâches spéciales.

Une conférence catholique internationale

Zurich, 15 février. — L'Agence télégraphique suisse apprend qu'il s'est tenu à Zurich, les 12 et 13 février, une conférence à laquelle ont pris part des parlementaires et des hommes politiques catholiques de Suisse, d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne. Il y a été discuté de démarches à faire pour hâter un rapprochement des divers pays pendant et après la guerre.

Un télégramme a été envoyé au Souverain Pontife. La conférence a décidé d'inviter les catholiques dirigeants des nations non représentées à la conférence à se joindre au mouvement.

Politique valaisanne

Sion, 15 février. — Le comité du parti radical de Sion a désigné M. le Dr Démétriaz comme candidat député et M. Jean Gay comme candidat suppléant pour les élections législatives de mars.

Tué par une automobile

Allstetten (Zurich), 15 février. — Mardi soir, un père de famille, nommé Achermann, de Rudolfstetten, 44 ans, conduisait une charrette avec des légumes, lorsqu'il fut atteint par une automobile, se dirigeant d'Allstetten à Zurich, et tué sur le coup.

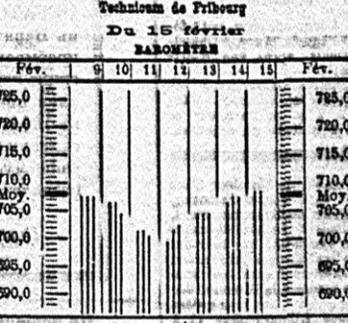
Les cartes de sucre et de riz

Berne, 15 février. — Le Conseil d'Etat a décidé la mise en vigueur du système des cartes pour la consommation du sucre et du riz, à partir du 1er mars. Ces cartes seront délivrées chaque mois, par les autorités de police communales. Celles-ci vont procéder au recensement des personnes et ménages ayant droit aux cartes.

Appenzell, 15 février.

Le gouvernement d'Appenzell-Intérieur a décidé l'introduction des cartes de riz et de sucre et de rationnement mensuel de ces denrées par tête de population. Les autorités de district sont chargées du contrôle.

BULLETIN METEOROLOGIQUE



THERMOMETRE C.

Table with columns for time (8 h. m., 1 h. s., 8 h. s.) and temperature values for each day from Feb 9 to Feb 15.

HUMIDITE

Table with columns for time (8 h. m., 1 h. s., 8 h. s.) and humidity values for each day from Feb 9 to Feb 15.

TEMPS PROBABLE dans la Suisse occidentale

Zurich 15 février, midi. — Brumeux dans la plaine. Gelées nocturnes. Un peu nuageux sur les hauteurs.

„Virgo complet“

du Rév. curé Kunze. Le Succédané de lait hygiénique par excellence. En vente dans les épicerias, à Fr. 1.10, en paquets de 1 kg.; à défaut, demandez à voir la liste des dépositaires fabricants. Usines de produits alimentaires S. A., Olten.

Bronchiteux!



Donnez de la vie à vos poumons!

Qu'y a-t-il de plus inquiétant, de plus terrible que les souffrances endurées par les asthmatiques, par les catarrhiques? Au lieu d'une vie agréable, c'est la crainte continuelle d'une crise qui peut les terrasser, et même les emporter.

Qu'il s'agisse d'asthme, de catarrhe, de bronchite chronique, de rhume négligé, il faut fortifier les poumons, les rendre plus souples, plus élastiques. Certes, les remèdes ne manquent pas, mais il y en a un surtout, recommandé par le Corps médical, c'est le Sirop des Vosges Cazé.

Si vous voulez guérir

ne vous laissez pas influencer par des conseils intéressés. Exigez la marque

SIROP des VOSGES CAZÉ

préparé par les laboratoires Cazé à Paris. En vente à la pharmacie Bourgneuchet et Gottrau, à Fribourg et dans toutes bonnes pharmacies. Prix: 3 fr. 50 le gd. flacon. Dépositaire pour la Suisse: R. Barberot, 15, rue Dassist, Genève.

Scieries franco-gruyériennes

Des délégués français sont arrivés à Bulle, pour organiser des scieries où seraient occupés les internés. Des ateliers de menuiserie et de charpenterie seraient aménagés en même temps, dans lesquels seraient façonnés des bois destinés à la reconstruction des villages français détruits par le bombardement.

Belle capture

C'est celle qu'ont faite, dans les marais de Granges, MM. Bochud, père et fils, garde-chasse à Bossonnens, qui ont abattu une magnifique loutre pesant 17 livres. Le carnivore faisait depuis quelques semaines la chasse aux poissons de la Biordaz. La capture qu'a faite M. Bochud, outre qu'elle est utile au point de vue piscicole, est d'un beau rapport. La fourrure d'une loutre, très brillante et très chaude, se paye jusqu'à 70 fr.; sa chair vaut une douzaine de francs, et l'Etat décerne une prime de 30 fr. pour chaque loutre tuée.

Aux Enfants de Marie

M. l'abbé de Millardoz nous prie d'insérer: Les Enfants de Marie de la paroisse de Saint-Nicolas invitent toutes les jeunes filles Enfants de Marie des autres congrégations de la Sainte Vierge à se joindre à elles comme adoratrices du Saint Sacrement, durant les trois jours des Quarante Heures solennelles, destinées à grouper, ces jours prochains, toute la population de notre ville, à la collégiale de Saint-Nicolas, dans de communs hommages rendus à la Sainte Eucharistie, en vue d'obtenir pour notre pays la préservation de tous fléaux.

Vol

Dimanche soir, un inconnu a volé, à la Maison-Rouge, près Rosé, un collier de cheval avec bride et grelottière, valant cent cinquante francs environ. Une récompense est offerte à qui fera découvrir l'auteur du vol.

Institut des Hautes Etudes

Ce soir, à 5 h. 1/2, conférence par le R. P. de Langen-Wendels. Sujet: Les propositions et leurs lois.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Protection de la jeune fille. — Les membres de la section cantonale de l'Association catholique internationale des Cœurs de Protection de la jeune fille sont priés de bien vouloir assister à la réunion des Associations pieuses de dames, qui aura lieu le vendredi, 16 février, à 4 h. 1/2, dans la grande salle de la Maison de justice (rez-de-chaussée). Orchestre de la Ville. — Ce soir, jeudi gras, pas de répétition. — Mânerchor. — Heute Abend, 8 1/2 Uhr, Übung. Société de chant « La Mutuelle ». — Répétition, ce soir, jeudi, 15 février, à 8 1/2 h., à l'Orphelinat.

Œuvre des galoches

Cette œuvre a distribué, pour cet hiver, 610 paires de galoches aux enfants pauvres des classes primaires de la ville de Fribourg. La paire de galoches a coûté en moyenne 4 fr. 83 centimes. L'intérêt de la Fondation Daler étant de 250 fr., les recettes ont dû être alimentées par des cotisations annuelles d'amis de l'école et des souscriptions de maisons de banque, d'industrie et de commerce; elles ont été de 2874 fr. 85 cent.

Les évacués

Les trains d'évacués repassent, ces jours-ci, aux heures fixées par l'horaire. Le convoi d'hier après midi comprenait des rapatriés du Pas-de-Calais et du Nord.

Il en a passé, pendant la dernière période d'évacuation, 20,000; 60,000 autres sont encore attendus. On estime que les convois se composent pour le 60 % de femmes, pour le 10 % de vieillards et pour le 30 % d'enfants, dont la moitié âgés de moins de 4 ans.

La réunion des fabricants de vacherin convoquée mardi, à Romont, par la Société des laitiers fribourgeois, a été très fréquentée. Plus de 70 intéressés y ont pris part. Après discussion, il a été décidé de prendre immédiatement note des requêtes des fabricants lésés par l'interdiction fédérale, requêtes qui seront adressées aussitôt au Département de l'Economie publique.

Tué par un sapin

Ce matin ont eu lieu, à Belfaux, les obsèques d'un brave bûcheron de Lossy, Philippe Egger, qui avait été victime d'un accident dans la forêt de M. de Buyer, après de Gutterwyl. Egger était occupé, avec d'autres ouvriers, à abattre des sapins, lorsque l'un des arbres, plus vite séché qu'on ne le croyait, tomba avant que tous les hommes eussent pu se garer. Philippe Egger fut atteint à la tête et eut la nuque rompue. Il succomba trois heures plus tard. Il était âgé d'une cinquantaine d'années et père de deux enfants.

Lumiere concentree

Osram-Azola advertisement featuring a large illustration of a light bulb and the text 'Lampes électriques gazeuses jusqu'à 2000 Watts'.

Osram-Azola advertisement with text 'Lampes gazeuses 25 & 60 Watts' and 'La marque Osram sur l'ampoule garantit seule la qualité de la lampe'.

UN MARIAGE EN 1915

par M. MARIAN

Tout en quéant, Annet prenait un intérêt ardent au courant qu'il s'annonçait de pays. Elle se rendait chaque jour à la gare pour voir passer les soldats, et leur apportait des fleurs, les fleurs de Malicourt, qu'ils piquaient gaiement à leurs képis. Elle les regardait avec attendrissement, se demandant si quelque'un d'entre eux viendrait s'abriter dans son infirmerie. Quelquefois, une figure plus sympathique, plus énergique ou plus délicate, l'intéressait davantage. Elle leur parlait de son père, fière qu'une part d'elle-même fût au front.

— Moi aussi, j'ai mon père là-bas...
— Officier ?
— Non, engagé volontaire... Il a quarante-neuf ans !...
Et sa voix vibrail.
— C'est bien, cela ! Que Jeanne d'Arc vous le ramène !
— Voulez-vous des médailles ?
— On en a déjà, mais donnez toujours, il y en aura pour les copains qui n'ont pas de mère ou de promise...
— Moi, dit un petit Breton qui parlait mal le français, mais qui avait du sang de France, du sang chevaleresque débordant dans ses veines, j'ai voulu celle de Notre-Dame de Lourdes, parce que les Prussiens l'ont insultée...

Et le train s'ébranlait avec des cris joyeux, mais des cris tranquilles, si l'on peut dire.
— A vous revoir, la demoiselle ! Si ça n'est pas ici, ça sera en paradis, pour sûr. Les ballons vous y envoient tout droit, affirmait le petit Breton.

Annet revenait électrisée et ces rapides entrevues, et au retour, elle écrivait les mots héroïques et inconscients échappés à ces enfants de vingt ans, tous prêts à mourir dans la joie de leur sacrifice. Comme elle priait pour eux ! Son père n'aurait plus déploré qu'elle ne fût pas « un peu dévote ». Elle s'en allait par les chemins, égrenant son chapelet ; elle fleurissait l'image de Notre-Dame de Lorraine et de la Bienheureuse Jehanne, et ses supplications devaient de jour en jour plus ardentes, car maintenant des milliers d'hommes avaient passé, et l'on se battait derrière ces futaies bleuâtres, de l'autre côté de ces ballons verdoyants.

Et son père ? Lui était sa pensée incessante. Elle recevait des lettres irrégulières, souvent vieilles de date. Il avait eu quelque peine à contracter un engagement. A ce début, on n'acceptait pas encore si aisément tous les concours. Il avait pu enfin, grâce à Fabien de Malicourt, s'engager au 6. Et le cœur d'Annet battait plus fort en pensant qu'il ne serait pas seul, que Fabien veillerait sur lui, malgré la scène douloureuse qu'elle regrettait si amèrement aujourd'hui.

Elle était contente qu'ils fussent réunis, contente aussi de songer que Fabien ne la jugerait plus si mal ; il savait ce qu'elle voulait faire de Malicourt. Bien que M. Raubert, dans ses courtois billets, ne la nommât pas souvent, elle avait lu

et relu ces lignes brèves : « Le lieutenant de Malicourt est bien heureux de penser que la vieille maison brûlera des blessés. »

Comme on voit parfois une fleur épargnée dans le bouleversement d'un champ de bataille, la petite fleur bleue du rêve s'était épanouie parmi les angoisses et les préoccupations d'Annet : l'espoir secret que Fabien lui rendrait justice, aimerait de nouveau la femme qu'elle était devenue, et lui redemanderait son amour dans ce vieux jardin, témoin jadis de sa désolation... Mais que d'obus destructeurs, que de chevaux-chênes sanglants peuvent écraser la petite fleur ! Quels deuils peuvent tuer ces vagues espoirs !...

Elle avait acheté, dans le petit bazar du village, un cahier cartonné qui avait longtemps séjourné en magasin, et dont les feuilles étaient jaunies aux bords. Elle avait résolu d'y écrire l'histoire de Malicourt, sa nouvelle histoire. Elle pensait à son père, qui ne recevrait peut-être pas régulièrement ses lettres, et qui serait heureux, à son retour, de cette revue du passé. Mais elle avait une autre idée. Celui qui avait possédé Malicourt — et qui en redevenait peut-être maître, — lirait en ce cas, avec un intérêt passionné, cette nouvelle phase de l'existence de sa vieille demeure. Et, faisant appel à ses leçons d'écriture, elle écrivit en belle ronde, au haut de la première page, ces lignes quasi solennelles :

Histoire de l'ambulance de Malicourt. Notes d'une Française.

Sur ce registre, il ne devait pas y avoir qu'une seule écriture. Dans la chambre du rez-de-chaussée qui avait pris le nom de parler, le

cahier devait rester ouvert sur la table, et chacune des infirmières serait invitée à y consigner ses impressions, ou les événements du jour, en signant. Plusieurs noms ? Ils seraient tous celui d'une Française. La même âme inspirerait les lignes diverses. Mais la grande part dans ces notes devait revenir à celle qui n'écrivait pas pour elle seule, ni seulement pour ses compagnes, et qui, sous cette forme rapide, mille fois brisée, épanchait secrètement son âme.

XXIV Le registre d'Annet

6 août. — Nous avons pris l'offensive et nous avançons en pays annexé. Quels instants solennels ! Mais eux, ils ont envahi la Belgique et sont devant Liège. Le docteur me dit que, malgré les avertissements de généraux perspicaces, nous ne nous attendions pas à cette attaque, parce que nous sommes nés dans notre loyauté, et que nous ne croyons pas nos ennemis capables de manquer à leurs engagements sacrés. Le maire, un vieux Lorrain, qui les connaît, a ricané. Lui, j'étais pas surpris.

Les charrettes, les bronchettes sillonnent la route. Les gens riches envoient des lits, des meubles ; les pauvres se dévouent de leurs matelas. Un enfant m'a apporté, rouge d'émotion, un jeu de dominos « pour amuser les blessés ». Je dresse un inventaire de tant de dons ; les plus humbles représentent souvent les plus grands cœurs et les plus grands sacrifices.

7 août. — Rien encore de Paris ! J'ai écrit à l'autorité militaire, en faisant apposer ma lettre par le maire et le docteur. Je demande des blessés, en escomptant l'aide de la Croix-

Rouge, et je me déclare en mesure de subvenir aux dépenses pendant deux mois. Avec la Providence y pourvoira... (A suivre.)

Sommaire des Revues

La Suisse sportive publie, dans son numéro du 3 février, de très intéressants documents photographiques inédits de la réception, à la Sorbonne de Paris et à Reims, de la délégation suisse en France lors de la manifestation organisée, tout dernièrement, par le comité de l'Effort de la France et de ses Alliés, en l'honneur de la Suisse charitable. Les sports d'hiver en Suisse sont également l'objet de nombreux comptes rendus et articles illustrés.

Causeries, revue mensuelle littéraire, publiée par le gracieux concours de professeurs, d'artistes, d'écrivains distingués, et donnant le compte rendu de nombreuses conférences, en particulier de celles de Hautes Etudes, Villa des Fougères, Fribourg (Suisse). Abonnements (payables d'avance) : Suisse, 5 fr. étranger, 6 fr. ; le numéro, 0 fr. 50.

Sommaire : I. Les heures et leurs carillons, par J.-J. B. — II. L'Enfant Rédempteur, par Paul B. — III. Le mensonge, par J. Berthier. — IV. Humilité intellectuelle, par Joseph Meinard. — V. Le va piano va sano, par Louise Bernhard. — VI. Madame de Staël, par M. Fabbé Dr Favre. — VII. Nicolas est arrivé, par J. Forain. — VIII. Agnès Kamm et les Cocinelles, par M. L. Peyrot (fin). — IX. A ceux qui pleurent, par Jean Magdal. — X. Falles. — XI. Table des matières.

Les enfants, petits-enfants et familles alliées ont la profonde douleur de faire part du décès de Monsieur Pierre SPICHER ancien gendarme leur cher père, grand-père, grand-oncle et cousin, pieusement décédé, dans sa 81^{me} année, muni de tous les secours de la religion. L'office d'enterrement aura lieu samedi matin, à 8 h. 30, à l'église de Saint-Nicolas. Domicile mortuaire : Ancien hôtel Zehringen.

R. I. P.

Madame Raissa Jacobenko ; Madame et Monsieur Victor Fechoz et leurs filles Tatiana et Alix ; Madame Hélène Koolowsky, à Pôltawa ; Les familles Wagram et Wladimiroff, en Russie ; Fechoz, à Genève, et les familles alliées ont l'immeuble douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher et bien-aimé époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère et parent, Monsieur Alexis JACOBENKO ingénieur enlevé à leur affection le 12 février, à l'âge de 76 ans, à Châtel-Saint-Denis, après une courte maladie.

L'inhumation aura lieu à Veveznaz (Genève), vendredi 16 février, à 2 h., et l'honneur sera rendu à la sortie du cimetière.

La famille de Monsieur Hans Maurer, ingénieur, à Fribourg, ainsi que les familles apparentées, profondément touchées des marques de sympathie qui leur ont été prodiguées dans leur grand deuil, expriment leur vive reconnaissance à la Direction des Travaux publics, aux Entreprises électriques fribourgeoises et à leur personnel, au Conseil d'administration de la Société hydro-électrique de Montbovon et à son personnel, aux Sociétés et aux nombreuses personnes qui y ont pris part.

La famille Berguin et sa parenté remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

Monsieur et Madame Albert Fusal-Bays et leurs enfants remercient bien sincèrement les membres du Bureau de placement, les Cercles d'études et l'Union des travailleurs, ainsi que toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de les frapper.

Fille de magasin On demande, pour épicerie-mercerie, bonne vendeuse, connaissant l'allemand et le français. Adr. offres avec références et photo, sous 866, à Publicitas S. A., Sion. 919

Mademoiselle Marie de Gottrau, à Matran ; Mademoiselle Hedwige de Chollet ; Monsieur et Madame Ernest de Gottrau et leurs enfants ; Messieurs Edouard, Léo, Sylvain de Gottrau ; Mademoiselle Constance de Gottrau ; Monsieur et Madame Honoré von der Weid et leurs enfants ; Madame Jean de Schaller ; Monsieur Romain de Schaller et ses enfants ; Monsieur et Madame Victor de Schaller et leurs filles ; Monsieur et Madame Joseph de Schaller ; Monsieur et Madame Charles Amet ; Madame Laure de Chollet ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

leur tante, grand-tante et cousine, pieusement décédée à Fribourg, le 14 février, dans sa 91^{me} année, munie des secours de la religion. L'office d'enterrement aura lieu à Marly, le 17 février, à 10 heures du matin.

R. I. P.

A VENDRE dans le canton de Genève, un magnifique domaine de 72 poses. A vendre ou à louer en Savoie, à 1 heure de Genève, un domaine de 20 poses. S'adresser à la Banque E. ULDRY & Co, à Fribourg.

ОБЪЯВЛЕНИЕ. Въ дополнение къ объявлению отъ 1/14 Декабря минувшаго года ИМПЕРАТОРСКАЯ Россійская Миссія въ Бернѣ симъ доводитъ до свѣдѣній пребывающихъ въ Швейцаріи русскихъ подданныхъ, что первыи днелъ явни по призыву лицъ, родившихся въ 1898 году и призываемыхъ на действительную службу согласно Высочайшему Указу 24 Октября 1916 г., назначено 3 февраля сего года.

Bern, 2/15 Февраля 1917 г.

On demande UN JEUNE HOMME de 18 à 22 ans, désirant se perfectionner dans les travaux agricoles et apprendre la langue allemande. Traitement familial assuré. Gages à convenir. Entrée immédiate ou dans le courant de mars. S'adresser à J. A. J. B. HOFF, Grützwald, Neuenkirch (canton de Lucerne) 952

Dans famille du Jura bernois, on demande FILLE propre, honnête, connaissant cuisine et travaux ménage soignés. Bons gages. Ecrire sous chiffres P 461 P à Publicitas S. A., Porrentruy.

Vous toussiez ? Alors prenez vite de nos merveilleux et répétés BOMBONS DES VOIES aux herbes de sapins des Voies

A LOUER pour tout de suite, joli appartement de 3 chambres, cuisine, réparé à neuf, eau, gaz, électricité, cave, galetas, 35 fr. par mois. P 794 F 966 S'adr. : Café Rühl, ruelle du Treuf, ou chez M. Python-l'âge.

Fabrique de meubles « Gruyéria » Téléph. 12. BULLE FRIBOURG, Av. de Pérolles, 4. Téléph. 558 Toujours grand et beau choix de salles à manger, chambres à coucher et divers autres meubles à des prix très avantageux. Vente directe de la fabrique PAS D'INTERMÉDIAIRE

ON DEMANDE un employé sérieux, connaissant à fond la comptabilité en partie double, bilans, correspondant pas faitement en français et en allemand. S'adresser par écrit, sous chiffres P 866 F à l'agence Publicitas S. A., Fribourg.

Fille de cuisine Entrée immédiate. Buffet de la gare, Fribourg.

ON DEMANDE pour le Café Continental une bonne sommelière parlant les deux langues. Entrée immédiate. P 867 F 978

JEUNE domestique de campagne de confiance désire place tout de suite. Offres sous chiffres Fo 630 G à Publicitas S. A., Sain-Gall.

Voyageur actif visitant magasins et hôtels et pouvant s'adjointre la vente à la commission de confitures et essences de café de qualité supérieure est demandé pour le canton de Fribourg. Ecrire sous F 10602 L à Publicitas S. A., Lausanne.

POUDRE NOIRE Le meilleur dentifrice. Désodorant, astringent, antiseptique, dissolvant le tartre, évitant maladies des dents et gencives. Préparé par le Dr G. Freiwerek (Yverdon). Se vend dans toutes les pharmacies, à 1 fr. la boîte. 480

EBÉNISTES demandés. — Fabrique de meubles Max Kopp, Vevey.

ON DEMANDE pour Née, dans honorable famille suisse d'agriculteur, établi depuis 20 ans audit lieu, quelques domestiques de ferme pour le bétail et quelques valets d'écurie pour les chevaux. Capacité et honnêteté nécessaires. — Révéré le plus vite possible. Envoyer les offres en indiquant les prétentions, à ce état civil, etc. à M. J. WALDISBOLL, Laiterie modèle suisse, Propriété Château Neuf, à Nice (Alpes-Maritimes, France), ou à M. J. JUET, à Immensee, à Righi (Lac de Zoug). 981

A VENDRE un jeune chien-loup chez Anne OBERSON, à Farnasy-le-Grand.

Sel de céleri TESTON vient d'arriver. SEUL DÉPÔTITAIRE : Droguerie LAPP

Chien berger A vendre chien berger adulte, bon gardien. Bas prix. S'adresser à F. GOUSAIN, Avenue de Beauregard, 10.

A REMETTRE tout de suite, joli logement tranquille et bien en-encillé, situé à la route de Villars, maison Blano, avocat, au 1^{er} étage, 4 chambres avec 2 balcons, 1 chambre aux mansardes, chambre de bains installée. Eau, gaz et électricité. Petit jardin et vaste place. 967 S'adresser l'après-midi, chez M. Vanthey, ing., directeur de l'Usine à gaz. Téléph. 35.

On achèterait d'occasion harmonium en bon état, pour débutant. Offres détaillées, Poste N. Villy. 971

À la Boucherie Castin GRAND'RUE on vendra : Bœuf 1^{re} qualité, de 1 fr. 20 à 1 fr. 40 le 4 kg. ; Veau 1^{re} qualité, de 1 fr. 4 à 1 fr. 40 le 4 kg. ; Saucissons excellents, crus ou cuits, par porc. 5993

Glaces & Tableaux à des prix favorables ENCADREMENTS Grand choix en baguettes CHEZ F. BOPP, Aménagements rue du Tir, 8 FRIBOURG

Vos cheveux ne tomberont plus par l'emploi de l'EAU TONIQUE. Cette eau, composée d'extraits de plantes, est un excellent remède contre la chute des cheveux et fait disparaître les pellicules. Certificats de médecins et attestations de nombreux clients. Prix : 2 fr. 50 Seul dépôt pour le canton chez P. ZURKINDEN, coiffeur, FRIBOURG Téléphone 26 71, Place St-Nicolas, 71

Maison à transporter Jeudi 22 février, à 1 heure du jour, la commune Neyruz vendra, à transporter, par voie d'enchères publiques, une ancienne maison d'école. Les conditions seront lues avant les enchères. P 723 F Neyruz, le 5 février 1917. Le Conseil communal

CONFECTIONS POUR DAMES Grand assortiment en blouses sole, Jupons, etc. Réception soignée sur mesure. Spécialité : COSTUMES TAILLEUR Prix avantageux J. MONNEY, 29, Avenue de la gare, Fribourg.

La Caisse d'épargne de la ville invite ses déposants à présenter sans retard les carnets et visés au 30 juin 1916. Les dépôts, jusqu'à 1200 fr., sont exempts de tout impôt. Taux actuel 4 1/4 %

L'atelier de ressemelage L. ZEISLER, Rue de l'Hôpital, 23, FRIBOURG se recommande pour tout travail de chaussures. — Spécialité ressemelage cousu main et pièces invisibles. — Livraison très rapide. — Bonnes talonnettes, semelles mobiles, crasse et graisse pour chaussures en magasin. P 816 F 948

Banque Commerciale & Agricole, Fribourg E. ULDRY & Co Nous payons en compte courant 4 % Par bons à six mois, au porteur, intérêts 4 1/2 % payables à l'avance Par obligations à 3 ou 5 ans 5 %

DOMAINE de la PART-DIEU A LOUER en tout ou en partie, environ 400 hectares en prés, champs pâturages. Pour renseignements et conditions, s'adresser au Bureau de Contrôle de la Gruyère, à BULLE. 718

EAU PARADIS dans le bain, purifie la peau Nous devons rappeler au public qu'il n'y a aucun produit remplaçant le Lysoform, et que nous fabriquons : Le Lysoform médicamenteux, antiseptique et désinfectant pour la médecine humaine. Le Lysoform brut, désinfectant et microbicide pour la grosse désinfection et la médecine vétérinaire. — Dans toutes les pharmacies. — Gros : Société Suisse d'Antiseptique Lysoform Lausanne. H 48 L 1411

Vente de bois par soumission La commune d'Autalond offre à vendre, par voie de soumission, 40 plants de sapin et de hêtre, cubant environ 70 m³, préparés dans sa forêt communale « Au Bois d'Amont ». Pour voir les bois et conditions, s'adresser au forestier communal. Les soumissions seront déposées chez M. le syndic, jusqu'au mardi 20 février, à 7 heures du soir. Autalond, le 9 février 1917. P 803 F 918 Par ordre : Le secrétaire.

LE RÉPERTOIRE des publications officielles de la « Feuille officielle » de 1916 vient de sortir de presse En vente au bureau de la Publicitas S. A. FRIBOURG Prix : 1 fr. l'exemplaire